



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

SHS/EST/ABC/REP/11

PROJET ACB « ASSISTANCE AUX COMITES DE BIOETHIQUE » DE L'UNESCO,
2008

Réunion en vue l'établissement du Comité national de bioéthique, Praia, Cap Vert, 4-8 mai 2008

I. Contexte et justification de la mission

La mission s'inscrit dans le Projet « Assistance aux Comités de Bioéthique (ACB) », l'un des trois axes d'action de la Priorité sectorielle biennale n°1 (*Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques utiles pour le développement scientifique et technologique*) du Grand Programme III : Sciences Sociales et Humaines. Ce projet a pour objectif d'apporter l'assistance technique nécessaire aux Etats membres qui disposent de comités nationaux de bioéthique ou désirent en mettre en place. Il est prévu qu'au cours de missions d'appui technique, des renseignements pratiques sur la mise en place et le fonctionnement de comités nationaux de bioéthique soient donnés aux institutions nationales qui le sollicitent.

En effet, un comité national de bioéthique constitue l'instance privilégiée d'évaluation des problèmes éthiques, juridiques, scientifiques et sociaux pertinents relatifs aux projets de recherche concernant les êtres humains et les choix technologiques. Il fournit des avis sur les problèmes éthiques, formule des recommandations aux décideurs. Aussi chaque Etat membre est-il encouragé à en créer en application des articles 19 et 22 de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005).

Informée du projet ACB et voulant résolument inscrire son pays dans cette dynamique, Mme Ivette MORAIS, Secrétaire Générale de la Commission nationale capverdienne a invité

l'Unité Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines du Bureau de l'UNESCO à Dakar qui est chargée du Programme d'Éthique des Sciences et des Technologies avec un accent particulier sur la Bioéthique en Afrique Occidentale et Centrale à apporter un appui technique à la Commission et à l'Etat capverdien.

De fait, aucune information ne figure sur le Cap Vert dans les bases de données de l'Observatoire Mondial d'Éthique de l'UNESCO : qu'il s'agisse des experts en éthique, des institutions d'éthique, des programmes d'enseignement d'éthique dans les établissements d'enseignement supérieur, des codes de conduite professionnels. Même les mesures législatives et administratives prises par les autorités n'y sont pas intégrées. Par conséquent, une mission experte s'imposait pour constater l'existant.

II. Objectifs de la mission

La mission visait trois objectifs principaux :

- Fournir des renseignements pratiques sur la mise en place et le fonctionnement d'un comité national de bioéthique au Cap Vert à la Commission nationale pour l'UNESCO et aux personnes pressenties pour faire partie d'un groupe de travail qui devra rédiger les statuts dudit comité.
- Rencontrer les principales autorités intéressées par la mise en œuvre des Déclarations de bioéthique de l'UNESCO en particulier les Ministres en charge de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la Santé, des Droits de l'Homme, et de l'Environnement.
- Remettre aux personnes appropriées les questionnaires concernant les bases de données sur les experts en éthique et les institutions d'éthique à rentrer par la suite dans l'Observatoire Mondial d'Éthique de l'UNESCO.

III. Participants à la mission

M. Kwami Christophe DIKENOU, Consultant, SHS, UNESCO, Dakar

Dr. Evariste LIKINDA BOFONDA, Membre du Comité des experts du Projet « Assistance aux Comités de Bioéthique » (ACB)

IV. Activités menées au cours de la mission

A. Au niveau de la Commission nationale pour l'UNESCO

Les contacts nécessaires ont été pris et les rendez-vous fixés par M. Bruno Sumbah, adjoint à la Secrétaire Générale. Cette dernière était malheureusement alitée en cette période.

La première séance de travail avec M. Bruno Sumbah a eu lieu le 5 mai 2008 dans la matinée. Les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies en général et en particulier en matière de bioéthique, où l'UNESCO joue un rôle de leader dans le système des Nations Unies avec l'adoption de trois déclarations importantes que les Etats membres sont encouragés à mettre en œuvre ont été expliquées. L'accent fut également mis sur le service public que rendra la Commission nationale en aidant l'Etat capverdien dans la

mise en application des articles 22 et 19 de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005) relatifs aux comités d'éthique indépendants, pluridisciplinaires et pluralistes.

Le Dr. Evariste Linkinda Bafonda a, à son tour, démontré que les questions de bioéthique loin de constituer un luxe pour les pays africains assaillis de mille et un maux, sont une nécessité à l'ère de la mondialisation de la science et de la technologie. Les pays africains se doivent de protéger leurs populations, de former leurs compétences en éthique et d'éclairer les citoyens sur les questions de bioéthique. Ils se doivent de participer au débat mondial sur les questions de bioéthique.

M. Bruno Sumbah s'est félicité de l'appui que UNESCO/BREDA a toujours apporté à la Commission en vue de la réalisation des Programmes de l'UNESCO au Cap Vert et en l'occurrence le projet : « Assistance aux Comités de Bioéthique ». Il a, par ailleurs, téléphoné de nouveau à chacune des personnes pressenties pour mettre sur le chantier les statuts du comité national de bioéthique du Cap Vert et entreprendre toutes les démarches administratives pour la mise sur pied du comité. Les échanges ont continué l'après-midi à la Commission avec M. Bruno Sumbah.

B. Au niveau du Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur

Retenue par la campagne pour les élections municipales, Mme Filomena Martins, Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur, Présidente de la Commission nationale pour l'UNESCO a demandé à son Directeur de Cabinet M. Alberto Gomes Borges Semedo de recevoir la délégation de l'UNESCO.

Les activités de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique lui furent exposées, en lui rappelant en particulier que les Etats membres ont adopté les trois déclarations importantes suivantes :

- la *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* (1997) ;
- la *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines* (2003) ;
- la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005).

Par ailleurs, la *Déclarations des Chefs d'Etats et de Gouvernement* adoptée au 8^e Sommet de l'Union africaine (Addis-Abeba, Ethiopie, 2007) encourageait les Etats membres à « *veiller à une application stricte en Afrique de l'éthique dans les sciences afin de préserver l'environnement et les ressources naturelles du continent, d'une part et, d'autre part, de prévenir toutes pratiques nuisibles aux populations africaines* ».

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, dans les mêmes déclarations, lancé un appel à l'UNESCO pour assister le continent à « *mettre en œuvre la décision du Sommet sur la science et la technologie* ».

Furent ensuite soulignées les chances offertes à l'Afrique par l'UNESCO, et le Secteur des Sciences Sociales et Humaines en particulier, qui ont inscrit l'Afrique comme priorité principale dans la mise en œuvre du Programme d'éthique des sciences et des technologies au cours du biennium 2008-2009. Enfin furent également soulignées les possibilités offertes aux

Cap Vert de tirer profit de la solidarité et de la coopération en particulier avec les pays et Comités d'éthique lusophones en intégrant le projet « Assistance aux Comités de Bioéthique ».

Dans son adresse, M. Semedo a remercié l'UNESCO de l'appui technique qu'elle apporte à son pays et nous a rassuré du soutien du Gouvernement capverdien au projet « Assistance aux Comités d'Ethique » et au futur Comité national de bioéthique capverdien.

M. Semedo, s'est enfin vu remettre les trois déclarations, les guides n°1 *Etablir des Comités de bioéthique* et n°2 *Les Comités de bioéthique au travail politiques et procédures*, à l'attention de Mme le Ministre.

C. Au niveau du Bureau des Fonds et Programmes des Nations unies

Une séance de travail s'est tenue au Bureau des Fonds et Programmes des Nations Unies dans le cadre de ONE UN.

Etaient présents à cette séance de travail le 07/05/08 Mme Nélida Rodrigues, Chef de l'Unité Développement du Capital Humain assurant l'intérim de la Coordinatrice résidente. Mme Sonia Lima, Spécialiste de Coordination, Chargée de Liaison avec les Agences non Résidentes, Mme Eunice Gomes en service à l'Unité Environnement et M. Abdelkader Bensada, Conseiller technique principal à l' « UNDP GEF Protected Areas Project ». Mme Rodrigues a présenté les programmes du Bureau et a présenté brièvement le Comité d'éthique de la recherche créé en 2004 par arrêté du Ministre de la Santé.

D. Séance de travail avec le groupe pressenti pour rédiger les statuts du Comité national de Bioéthique

Cette séance a eu lieu dans l'après-midi du 07 mai 2008 à la Commission nationale pour l'UNESCO.

Après le mot de bienvenue de M. Bruno Soumah, fut présenté le Programme d'Ethique de l'UNESCO en insistant sur les trois déclarations relatives à la bioéthique comme un succès de la communauté internationale à s'engager sur des valeurs et principes de bioéthique universellement partagés. Ces principes doivent ensuite être mise en œuvre au niveau national. D'où la nécessité pour le groupe d'aider le Cap Vert dans la mise en œuvre de ces déclarations.

L'Observatoire Mondial d'Ethique de l'UNESCO fut également présenté au groupe, tout en indiquant l'absence de données sur le Cap Vert.

Le Dr. Likinda a insisté, à son tour, sur la nécessité du Cap Vert en particulier et de l'Afrique en général de prendre les mesures législatives, administratives et autres nécessaires pour protéger les ressources naturelles et les populations contre des pratiques nuisibles. Il a illustré ces propos avec des exemples de recherches transfrontalières, des expériences dans des cliniques et des expérimentations sur des populations vulnérables.

Prenant ensuite la parole, Dr Maria da Conceição Moreira Carvalho, de la Direction Générale de la Santé, Présidente du Comité d'Ethique et de Déontologie professionnelle de l'Ordre des médecins, Présidente du Comité National d'Ethique de la recherche en santé, a reconnu que

son pays est confronté à des problèmes de bioéthique. Cette situation a conduit le Ministre de la Santé à créer, par arrêté en 2007, un Comité d'éthique de la recherche. Il existe également un Comité d'éthique et de déontologie professionnelle de l'ordre des médecins.

Mais elle a admis que la création d'un Comité national de bioéthique ne constituerait pas un double emploi. Celui-ci créé sous le leadership du Ministre de l'éducation et de l'Enseignement supérieur s'adonnera essentiellement à l'éducation et la formation à la bioéthique, à plus forte raison que la jeune université capverdienne va devoir se développer dans les années à venir. Il pourra également contribuer efficacement à la sensibilisation du grand public.

Le représentant du Ministre de l'Environnement, Ribeira Nuno, a relevé que le Comité national de bioéthique créé selon les articles 19 et 22 de la *Déclaration universelle de bioéthique et des droits de l'homme* peut aider son pays à protéger son environnement (comme le stipule l'article 17 de ladite déclaration).

Le groupe a unanimement reconnu que le Comité national de bioéthique que recommande la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005)* a une grande extension et ne peut qu'être complémentaire du comité d'éthique de la recherche du Ministre de la santé. Il ne saurait y avoir de concurrence, mais plutôt complémentarité et enrichissement mutuel pour le plus grand bien du Cap Vert.

En effet, l'UNESCO a une approche de la réalité d'un comité national de bioéthique : qui en fait une instance qui non seulement évalue la recherche, mais encore fournit des conseils sur des problèmes moraux, formule des recommandations et stimule la discussion, l'éducation et la conscience publique. Le groupe a été persuadé du besoin d'un comité au mandat étendu.

Le calendrier de travail suivant a été arrêté par le groupe : de juin à décembre 2008 :

- Rédaction des statuts du comité national de bioéthique de Cap Vert.
- Démarches administratives pour la reconnaissance officielle.

Chaque membre du groupe a reçu un exemplaire des documents suivants :

- *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme (1997)* ;
- *Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (2003)* ;
- *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005)* ;
- Le guide n°1 : *Etablir des Comités de bioéthique* ;
- Le Guide n°2 : *Les Comités de bioéthique au travail : procédures et politiques.*
- Des exemplaires de statuts de Comités de bioéthique des pays africains suivants : Guinée, République Démocratique du Congo, Togo.

Ont été remis au Dr Moreira Carvalho, des questionnaires pour la GEObs 1 sur les experts en éthique et la GEObs 2 sur les institutions d'éthique. Elle remis en retour à la délégation de l'UNESCO l'arrêté de création du Comité d'éthique de la recherche du Ministère de la Santé.

V. Remarques finales

La campagne pour les élections municipales ayant occupée la classe politique, il ne put y avoir de rencontres avec les Ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur, de la Santé et de l'Environnement. Mais le travail de soutien technique en vue de l'établissement d'un comité national de bioéthique a réussi. Les responsables de la Commission nationale pour l'UNESCO ont une idée plus claire de la nécessité pour le Cap Vert de mettre en œuvre les principes de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme* (2005) et du service public que la Commission peut rendre dans ce domaine. Le groupe de travail de rédaction des statuts du comité et des démarches administratives de son installation a été mis sur pied et un calendrier de travail arrêté.

Les réactions positives rencontrées auprès des interlocuteurs capverdiens invitent tous les partenaires à saisir l'opportunité de réussir de manière exemplaire le projet dans un pays lusophone d'Afrique où le UNFP est déjà très actif.